

Secrétaires Administratifs

Vous étiez près de 2000 Secrétaires administratifs au 31 décembre 2020 à exercer vos fonctions au MEFR.

Ces fonctions dites d'« application » sont indispensables pour la réalisation des missions de notre ministère.

L'UNSA-Cefi revendique qu'une véritable évolution professionnelle reconnaisse votre professionnalisme, votre engagement, votre disponibilité, votre capacité d'adaptation et de « performance » compte tenu des enjeux et objectifs toujours plus nombreux.

Il vous est donc demandé une « agilité » permanente, de nouvelles connaissances et compétences face aux nouveaux modes de travail, que ce soient les outils informatiques et/ou le télétravail, sans oublier un savoir être irréprochable...

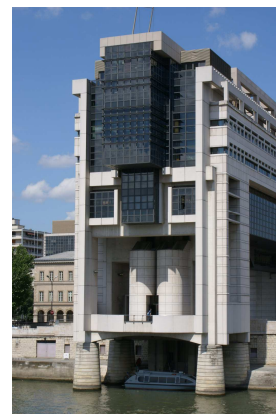
Les efforts qui vous sont demandés doivent trouver une contrepartie :

- par une revalorisation de votre rémunération,
- par un nombre de promotions significatif,
- par de meilleures conditions de travail assurant ainsi une réelle qualité de vie au travail.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, les grilles indiciaires, le barème indemnitaire ainsi qu'un état des lieux de la catégorie B suivi de nos conclusions et de nos revendications.

Bonne lecture

L'équipe de l'UNSA-Cefi



Mars 2022

UN ETAT DES LIEUX INQUIETANT

Le PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » institué en 2016, a modifié les grilles indiciaires en 2017 et en 2018, mais depuis plus rien...

Les primes sous mode RIFSEEP améliorent votre rémunération mais n'ont pas été revalorisées depuis 2016 ! Et seule une infime partie (2 %) rentre dans le calcul de la retraite...

Vous trouverez grilles et barèmes dans les pages suivantes.

Vous exercez vos missions dans des domaines aussi variés que les ressources humaines, la logistique, l'informatique ou le budgétaire où votre expertise est appréciée. Il peut aussi vous être demandé de rédiger des notes et/ou d'animer des équipes.

Quand vous avez atteint le grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, vous êtes souvent à la lisière des fonctions de A et certains d'entre vous postulent sur des postes d'attachés, mais nous constatons ces dernières années qu'un attaché est systématiquement choisi...

Ces missions, vous les exercez principalement au sein du Secrétariat Général (24 %), du Bureau des Cabinets (6 %), de la DG Trésor (5 %) en Centrale sans oublier le réseau des DREAL du MTE (8 %), le Service des Retraites de l'Etat (6 %) et les Ecoles des Mines (5 %) dans les services déconcentrés.

Le nombre limité de promotions ne permet pas une reconnaissance attendue compte tenu de votre investissement, notamment en ce qui concerne l'accès en catégorie A, où seulement 1 % des promouvables peuvent être promus attachés.

Enfin, certains d'entre vous vont stagner de nombreuses années dans les échelons terminaux de chacun des trois grades de secrétaire administratif, avec peu de possibilité de promotion.

Il est à craindre qu'au fil du temps, votre corps ne sera plus autant représentatif dans notre ministère.

La projection du nombre de secrétaires administratifs atteignant 62 ans dans les 10 prochaines années le confirme puisque près de la moitié partiront en retraite.

Il est temps que notre administration ait des perspectives d'avenir pour votre catégorie.

Vos correspondants à l'UNSA-Cefi :

- ◆ Marie-Françoise GUERARD (Secrétaire Générale) tel : 01.53.18.32.71 - mël : marie-francoise.guerard@syndicats.finances.gouv.fr
- ◆ Sébastien LEFEVRE (chargé de la catégorie B) tel : 01.53.18.25.93 - mël : sebastien.lefevre@syndicats.finances.gouv.fr

Vos élu(e)s UNSA-Cefi :

- ◆ Christian BRUN et Souad SLIMANI
- ◆ Patricia LAHOUSSE et Leila TIAB

GRILLES INDICIAIRES

Secrétaire Administratif de Classe Normale

Echelon	Durée échelon	Indice Majoré
1 ^{er}	2 ans	343
2 ^{ème}	2 ans	349
3 ^{ème}	2 ans	355
4 ^{ème}	2 ans	361
5 ^{ème}	2 ans	369
6 ^{ème}	2 ans	381
7 ^{ème}	2 ans	396
8 ^{ème}	3 ans	415
9 ^{ème}	3 ans	431
10 ^{ème}	3ans	441
11 ^{ème}	3 ans	457
12 ^{ème}	4 ans	477
13 ^{ème}	Echelon terminal	503

Secrétaire Administratif de Classe Supérieure

Echelon	Durée échelon	Indice Majoré
1 ^{er}	2 ans	356
2 ^{ème}	2 ans	362
3 ^{ème}	2 ans	369
4 ^{ème}	2 ans	379
5 ^{ème}	2 ans	390
6 ^{ème}	2 ans	401
7 ^{ème}	2 ans	416
8 ^{ème}	3 ans	436
9 ^{ème}	3 ans	452
10 ^{ème}	3 ans	461
11 ^{ème}	3 ans	480
12 ^{ème}	4 ans	504
13 ^{ème}	Echelon terminal	534

Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle

Echelon	Durée échelon	Indice Majoré
1 ^{er}	1 an	392
2 ^{ème}	2 ans	404
3 ^{ème}	2 ans	419
4 ^{ème}	2 ans	441
5 ^{ème}	2 ans	465
6 ^{ème}	3 ans	484
7 ^{ème}	3 ans	508
8 ^{ème}	3 ans	534
9 ^{ème}	3 ans	551
10 ^{ème}	3ans	569
11 ^{ème}	Echelon terminal	587

LES AUTRES ELEMENTS DE VOTRE REMUNERATION

- [Le régime indemnitaire](#) date de 2016 dans sa version RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : il est versé mensuellement compte tenu d'un barème que vous trouverez ci-joint.

Il a été institué, à l'origine, trois groupes de fonctions.

Cependant, dans les faits, en Administration Centrale, le barème est le même quelles que soient les fonctions !

GROUPES	FONCTIONS
Groupe 1	Informaticien titulaire de qualification informatique et exerçant des missions informatiques Secrétaire en cabinet ministériel Secrétaire de directeur d'administration centrale « ou assimilé » Régisseur d'avance Encadrant* Permanent syndical Délégué de l'action sociale
Groupe 2	Autres fonctions
Groupe 3	Chargé de travaux administratifs

* l'accès à ce groupe est réservé aux encadrants évaluateurs

- [La NBI](#) (La Nouvelle Bonification Indiciaire) peut être un autre élément de rémunération, mais il répond à certains principes ... aléatoires.

Cette bonification indiciaire a été instituée par l'article 27 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 modifiée .

Elle est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière par l'attribution de points d'indice majoré, sans pour cela modifier l'indice brut afférent à l'échelon du grade obtenu.

Ainsi, pour les emplois de catégorie A, il s'agit de 10 à 30 points majorés. Toutefois, la NBI est attribuée en fonction de l'emploi occupé et non en fonction de la catégorie de l'agent qui l'occupe. Cependant, cette NBI est instituée dans chaque département ministériel par décret et des arrêtés en fixent les conditions d'attribution dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

La NBI cesse d'être versée lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit.

La prise en compte de la NBI se traduit, à la retraite, par le versement d'un supplément de pension qui sera fonction du montant de la bonification et de sa durée de perception.

Il faut savoir qu'au MEFR, cette attribution de NBI est contestée et contestable car elle ne répond pas toujours à la règle initiale...

D'autre part, [le CIA](#) (Complément Indemnitaire Annuel) a été attribué à la catégorie A en remplacement du Bonus mais n'a pas été décliné pour la catégorie B...

LE BAREME INDEMNITAIRE EN ADMINISTRATION CENTRALE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Groupe 1,2 et 3 Administration Centrale	IFSE Gr 1 , Gr2, Gr 3	IFSE Programmeur Gr 1	IFSE Chef-Programmeur Gr1	IFSE PSE Gr1
Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle				
11ème échelon	15 467,47	18 702,98	19 625,18	19 660,00
10ème échelon	15 121,98	18 377,18	19 299,38	19 660,00
9ème échelon	14 600,13	17 880,33	18 802,53	19 660,00
8ème échelon	14 092,90	17 398,10	18 320,30	19 473,14
7ème échelon	13 332,16	16 686,36	17 608,56	18 761,40
6ème échelon	12 570,67	15 977,87	16 900,07	18 052,91
5ème échelon	11 938,81	15 385,01	16 307,21	17 460,05
4ème échelon	11 061,58	14 578,78	15 500,98	16 653,82
3ème échelon	10 773,25	14 293,45	15 215,65	16 368,49
2ème échelon	10 353,79	13 898,99	14 821,19	15 974,03
1er échelon	9 909,35	13 482,55	14 404,75	15 557,59
Secrétaire Administratif de Classe Supérieure				
13ème échelon	13 434,39	16 814,59	17 736,79	18 889,63
12ème échelon	12 843,26	16 253,46	17 175,66	18 328,50
11ème échelon	12 246,78	15 688,98	16 611,18	17 764,02
10ème échelon	11 891,65	15 348,79	16 270,99	17 423,83
9ème échelon	11 710,30	15 177,50	16 099,70	17 252,54
8ème échelon	10 967,70	14 490,90	15 413,10	16 565,94
7ème échelon	10 425,10	13 980,30	14 902,50	16 055,34
6ème échelon	9 705,65	13 322,85	14 245,05	15 397,89
5ème échelon	8 986,20	12 666,40	13 588,60	14 741,44
4ème échelon	8 481,39	12 198,59	13 120,79	14 273,63
3ème échelon	7 991,20	11746,40	12 668,60	13 821,44
2ème échelon	7 674,16	11 454,36	12 376,56	13 529,40
1er échelon	7 457,11	11 249,31	12 171,51	13 324,35
Secrétaire Administratif de Classe Normale				
13ème échelon	12 710,11	16 127,31	17 049,51	18 202,35
12ème échelon	12 217,52	15 659,72	16 581,92	17 734,76
11ème échelon	11 681,03	15 148,23	16 070,43	17 223,27
10ème échelon	11 183,38	14 691,35	15 613,55	16 766,39
9ème échelon	10 903,80	14 427,00	15 349,20	16 502,04
8ème échelon	9 951,95	13 557,15	14 479,35	15 632,19
7ème échelon	9 227,13	12 894,33	13 816,53	14 969,37
6ème échelon	8 427,68	12 169,88	13 092,08	14 244,92
5ème échelon	7 937,49	11 717,69	12 639,89	13 792,73
4ème échelon	7 647,30	11 439,50	12 361,70	13 514,54
3ème échelon	7 191,01	11 021,21	11 943,41	13 096,25
2ème échelon	6 887,10	10 742,30	11 664,50	12 817,34
1er échelon	6 583,22	10 463,42	11 385,62	12 538,46

LES AUTRES LEVIERS DE VOTRE REMUNERATION

- La promotion :

⇒ Par l'avancement au choix ou par liste d'aptitude pour le B en A

	SACS		SACE		B en A	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
2018	526	53	679	27	2029	15
2019	492	48	689	31	2014	20
2020	450	40	657	31	1902	17
2021	413	39	634	32	1772	18

⇒ Par l'examen

	SACS		SACE			B en A		
	Inscrits	Promus	Inscrits	Admissibles	Promus	Inscrits	Admissibles	Promus
2018	114	40	189	55	27	247	40	14
2019	106	37	166	55	30	254	52	20
2020	99	36	158	60	31	252	45	17
2021	81	33	133	71	33	240	46	18

Notre constat : Si l'avancement au choix permet à environ près de 10 % des SACN d'être promus SACS, moins de 5 % des SACS peuvent prétendre à la Classe Exceptionnelle, et c'est à peine 1 % qui bénéficieront d'une promotion en catégorie A !

Il n'en reste pas moins que l'examen est aussi un moyen d'accéder au grade ou corps supérieur :

- ◆ Près de 40 % des inscrits accèdent à la Classe Supérieure
- ◆ 19 % sont promus à la Classe Exceptionnelle
- ◆ Et 7 % réussissent l'examen du B en A

Sachez que l'équipe de l'UNSA-Cefi peut vous aider à préparer ces examens et continue également à dialoguer avec les SRH pour mettre en avant vos dossiers de promotion au choix.

Dernière info : Il est prévu pour les années 2022 à 2024, une évolution de 4 % pour la promotion SACS et également 4 % pour la promotion SACE.

Les inscriptions à l'examen professionnel d'attaché au titre de 2023 peuvent se faire entre le 1^{er} mars 2022 et le 5 avril 2022 (agents ayant au moins 6 années en catégorie B).

La promotion de B en A au choix aura lieu mi juin 2022 et la note de lancement sera prochainement publiée sur Alize avec le nombre de postes offerts à la promotion.

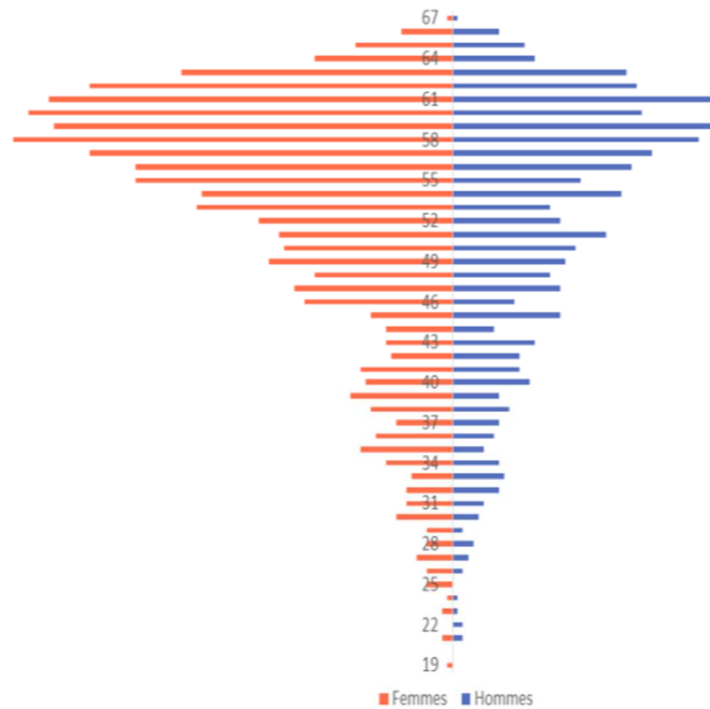
L' AVENIR DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS



EN 2020 :

Moyenne d'âge : 52,5 ans
 62 % sont des Femmes et 38% sont des Hommes
 75,5 % IDF, 24 % Hors IDF, 0,5 % à l' étranger
 7 % sont en Temps partiel
 16 Intégrations directes
 81 Accueils en Détachement
 118 Détachés
 50 Disponibilités
 3 Congé Parental
 168 PNA sortante
 169 Mise à Disposition
 162 Départs en retraite
 16 Fin de Détachement
 2 Démissions
 6 Décès

LA PYRAMIDE DES AGES DE VOTRE CORPS



PROJECTION DU NOMBRE DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ATTEIGNANT 62 ANS DANS LES 10 PROCHAINES ANNEES

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
130	120	130	134	110	97	87	82	69	59	1018

Ce tableau démontre que le pic des départs en retraite va s'effectuer en 2024 mais est déjà important à compter de 2022.

Vous êtes partis en moyenne en 2020 à l'âge de 63,5 ans en retraite.

La projection en 2030, nous montre que 1 018 Secrétaires administratifs seront partis en retraite, soit presque la moitié des effectifs actuels.

Quelle sera alors la politique de l'Administration : recrutement ou pas ?

L'évolution des emplois inscrits en Loi de finances sur différents programmes budgétaires de la centrale montre une diminution des agents de catégorie B au profit des catégories A.

Vos missions sont importantes, votre technicité est forte et votre place en centrale ne doit pas diminuer !

QUE FAIT L'UNSA-Cefi ?

U tile , N écessaire, S outien, A ide,

C onseil , é coute, f iabilité, I mplication

Nous avons obtenu une vraie avancée sur l'organisation du télétravail et actuellement nous négocions avec l'Administration pour que vos fonctions soient davantage reconnues.

Nous sommes écoutés par la RH de Bercy quand nous parlons de vous pour les promotions, pour un souhait de mobilité

Nous souhaitons :

- Un positionnement clair de votre catégorie par rapport aux missions de catégorie C et aux missions de catégorie A ;
- De la considération de la part de la chaîne hiérarchique qui utilise vos savoirs et votre expérience.

Notre rôle est de vous aider et vous accompagner dans votre vie professionnelle, mais aussi d'être attentif aux impacts de votre travail sur votre vie personnelle.

Notre expérience nous le prouve au quotidien :

- Ainsi, les relations au travail, que ce soient avec vos collègues et/ou votre hiérarchie, sont déterminantes ;
- Etre respecté et être reconnu sont vos principales attentes, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de votre travail, et cela commence par un entretien et un compte rendu d'évaluation de qualité ;
- Vos conditions de travail doivent être améliorées ;
- Enfin, sachant que vous êtes nombreux à effectuer vos dernières années de vie professionnelle, il est important que vous obteniez un niveau de retraite correct.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, car ensemble nous serons plus forts pour porter votre voix. Notre représentativité acquise en 2018 en nous plaçant en 2^{ème} position nous donne une véritable légitimité dans le dialogue avec l'Administration qui nous écoute et nous entend.



Rejoignez-nous en adhérant à l'UNSA-Cefi via notre site : <https://unsacefi.org/>

ou en nous contactant :

Par téléphone : 01 53 18 60 92

Par mail : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr